Syndicat Centre Hérault
Petits
encombran
DÉCHÈTER

*CITOYENNETÉ, ENVIRONNEMENT*

# De nouvelles consignes de tri à partir du 1er mars

Publié le 24 février 2021

**Afin de faciliter le geste de tri et d'améliorer le recyclage des déchets, l'ensemble des habitants du territoire du cœur d'Hérault vont appliquer de nouvelles consignes de tri simplifiées à partir du 1er mars.**

Jusqu'à présent, seuls les flacons et bouteilles en plastique, les emballages en métal, en papier et en carton pouvaient être déposés dans la colonne de tri jaune. Désormais, tous les emballages, y compris légers (pots de yaourts, sacs plastiques…) iront dans cette colonne. Pour accompagner ces nouvelles consignes, une centaine de points de tri supplémentaires seront installés en cœur d'Hérault.

**Rappel**

**Les déchets « Covid »** doivent être déposés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle en aucun cas dans les bacs. Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24h. Après ces 24h, le sac doit être déposé dans le sac poubelle à ordures ménagères. Mouchoirs et masques ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables (colonne jaune).

PRECEDO

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

**04 67 57 04 50**

@ CONTACTEZ-NOUS